

Report de la facturation électronique : maintenons le cap !

La réforme de la facturation électronique est reportée de deux ans, l'occasion d'assurer dans les meilleures conditions votre transition numérique.



LE NOUVEAU CALENDRIER

- **1^{er} septembre 2026** : obligation de réception pour toutes les entreprises et d'émission pour les grandes entreprises et entreprises de taille intermédiaire,
- **1^{er} septembre 2027** : obligation d'émission pour les petites, moyennes et micro-entreprises.



LES ENJEUX ESSENTIELS

- Cartographier les processus et leur mise en conformité (achats, ventes, TVA, mentions factures, bases clients et fournisseurs,...),
- Identifier les futurs outils qui constitueront votre écosystème, simplifieront vos processus administratifs et amélioreront votre efficacité opérationnelle,
- Accompagner vos équipes à la conduite du changement.



L'ANTICIPATION

- Ce nouveau délai est une opportunité de prendre le temps de transformer et d'optimiser vos méthodes de travail,
- Profitez de ce temps additionnel pour engager les travaux de préparation dès maintenant.



**Grant Thornton, votre *business partner*, vous accompagne dans cette transformation digitale.
Contactez votre associé référent pour découvrir les solutions adaptées à vos besoins.**